



GHR
GROUPEMENT DES HOTELLERIES
& RESTAURATIONS DE FRANCE

**Le GHR reste la deuxième organisation professionnelle
du secteur de l'hôtellerie-restauration
Et la seule organisation représentative pour la restauration concédée et en libre-service**

La Direction Générale du Travail a publié ses premiers résultats temporaires de la représentativité des organisations patronales.

Plusieurs informations importantes sont livrées.

Le GHR reste la deuxième organisation professionnelle représentative pour le secteur des hôtels, cafés, restaurants et la seule et unique organisation représentative pour la restauration en libre-service et concédée.

En dépit de la perte de 300 à 500 adhérents (soit environ 2.5% de ses effectifs) selon les chiffres temporaires donnés par la DGT, le GHR continue de fédérer **près de 32%** des entreprises du secteur adhérentes à une organisation professionnelle, soit près d'une entreprise sur trois.

Pour **Catherine Quérard** qui a été élue Présidente alors que commençait l'enquête de représentativité : « *La reconnaissance officielle de cette place de deuxième organisation du secteur, pour la jeune organisation qu'est le GHR, engage ma responsabilité et celle de nos élus* ».

« *A l'image de la CPME, deuxième organisation interprofessionnelle, dont je viens d'intégrer le Comité exécutif au côté de son nouveau Président, le GHR doit continuer de porter une autre voix. Celle qui par exemple vient de refuser de signer un accord revalorisant les salaires des apprentis dans le secteur HCR, alors que le coût de l'apprentissage n'a jamais été aussi élevé et qu'augmenter encore les salaires des apprentis risque sérieusement de dissuader les entreprises de les embaucher. Des entreprises qui savent qu'elles seront vraisemblablement amenées à contribuer prochainement au financement de la formation des apprentis et veulent privilégier la qualité de la formation à l'importance de la rémunération.* »

Fort de cette représentativité, le GHR continue de porter de nombreux dossiers de première importance pour les professionnels du secteur. En termes d'emploi avec la sécurisation du recours aux auto-entrepreneurs, la révision du bonus-malus ou la révision des listes des métiers en tension, ou encore en termes d'assistance aux entreprises en difficultés sur des sujets comme l'énergie ou les loyers.

Il continue aussi à servir ses membres au quotidien, tant par la qualité de ses services de conseil et de défense juridique, que par ses avantages négociés avec les acteurs du secteur comme les émetteurs de titres-restaurant ou la SACEM.

« *Négocier quand c'est nécessaire, défendre quand il le faut et proposer pour avancer, c'est ce que je m'applique à faire chaque jour au GHR avec les élus qui m'entourent, pour les professionnels et pour nos métiers* » conclut Catherine Quérard. « *Le GHR est une jeune organisation qui ne demande qu'à se développer* ».

Rendez-vous est pris dans 4 ans pour suivre l'évolution de l'audience du GHR.

À propos du GHR

Le Groupement des Hôtelleries & Restaurations de France (GHR) est né le 1er janvier 2023 de la fusion de trois organisations professionnelles représentatives : le **GNI**, Groupement National des Indépendants Hôtellerie et Restauration, le **SNRTC**, Syndicat National de la Restauration Thématique et Commerciale et le **SNRPO**, Syndicat National de la Restauration Publique Organisée.

Le GHR, présidé par Catherine Quérard, fédère à ce jour 15 000 établissements employant 180 000 salariés.